

**MAIRIE DE PRAT BONREPAUX****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2026****LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Prat-Bonrepaux Porte d'Ariège-Pyrénées
COMMUNE DE PRAT-BONREPAUX

1. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

- Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération et fixe à 1 000 € l'enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus.
(14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

2. Acquisition des parcelles 1339 et 1340 section E à l'euro symbolique

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique des deux parcelles.
(14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

3. Délibération portant sur la fongibilité des crédits pour l'année 2026

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles.
(14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

4. Décision modificative n°01

- Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°01 au budget primitif de l'année 2026.
(14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

L'Adjoint au Maire,
Alain TOUZET

